

## Utilisation de photos de votre enfant par le club de Judo

Dans le cadre de la promotion de notre activité, l'association « Dojo Sussargues 34 » souhaiterait utiliser des photos des enfants du club pour la réalisation d'un calendrier et pour le site internet.

Il ne s'agit pas de photographies individuelles mais de photos de groupe ou bien de vues montrant des enfants en activité.

En application de la loi informatique et libertés et des règles de protection des mineurs, les légendes accompagnant les photos ne communiqueront aucune information susceptible d'identifier directement ou indirectement les enfants ou leur famille.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'usage des images ne sera pas transmis à d'autre entité et se fera sans publication de nom de famille ou de prénom.

Conformément à la loi sur les libertés informatiques du 6 janvier 1978, vous disposez à tout moment du droit d'accès ou de rectification des données vous concernant. A cet effet, vous pouvez vous adresser au membres du bureau de l'association.

La loi nous fait obligation d'avoir l'autorisation écrite des parents pour cette utilisation. Aussi, nous vous serions reconnaissant de bien vouloir remplir le talon ci-dessous.

---

Madame, Monsieur .....

représentant légal de l'enfant .....

autorise(nt) l'association « Dojo Sussargues 34 » à réaliser des photos de mon enfant dans le cadre de l'activité de Judo

pour la réalisation d'un calendrier

pour le site internet de l'association

Fait le ..... à .....

Signature